



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 30 janvier 2018

Membres en exercice : 22  
Présents : 19  
Procurations : 0  
Nombre de votants : 19  
Votes pour : 19  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
02/01/2018

Délibération n° C 2018-3

**Construction du nouveau CIS de LONS-LE-SAUNIER et des services logistiques :  
validation de l'avant-projet définitif et de la convention de financement à intervenir  
avec ECLA**

L'an deux mille dix-huit, le trente janvier, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, excusé.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Monique FANTINI, Héliène PELISSARD, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Jean-Gabriel NAST, Bruno NEGRELLO, François PERRODIN, Clément PERNOT.

Excusés : Madame Danielle BRULEBOIS, Monsieur Jean-Pierre BROCARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyrille BRERO.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

**Membres élus à voix consultative**

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 16 avril 2007 relative au programme pluriannuel de réhabilitation ou de reconstruction de CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2012-33 du 18 octobre 2012 relative au programme pluriannuel de construction/réhabilitation des CIS ;

cession de l'emprise foncière du site d'accueil du projet, ECLA réalisera les compléments de viabilisation qui s'avèreraient nécessaires.

- de définir la participation d'ECLA aux dépenses supportées par le SDIS (394 095,05 € TTC) dans le cadre de l'exécution du précédent projet à VILLENEUVE/PYMONT. Il est ainsi convenu du versement au SDIS par ECLA de la somme de 197 000 €.

Ces éléments sont repris dans le projet de convention de financement joint.

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :**

- d'approuver l'avant-projet définitif relatif à la construction du CIS de LONS-LE-SAUNIER et des services logistiques sur la base des éléments suivants :
  - o montant de travaux HT de 5 301 000 € pour le projet global (projet incluant la toiture bacs acier en remplacement de la toiture-terrasse pour le CIS) soit 4 018 667 € pour le CIS et 1 282 333 € pour les services logistiques,
  - o inscription aux dossiers de consultation des entreprises de deux options se rapportant au CIS : salle de sports pour un coût estimé de 240 000 € HT, création de la voirie de retour d'intervention pour un coût estimé de 24 000 € HT.
- d'approuver la convention de financement avec l'ECLA et de m'autoriser à la signer.

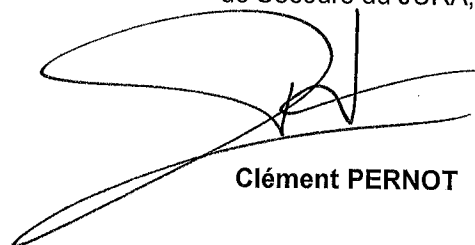
---

**DECISION N° C 2018-3 DU 30 JANVIER 2018**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve l'avant-projet définitif relatif à la construction du CIS de LONS-LE-SAUNIER et des services logistiques sur la base des éléments suivants :
  - o montant de travaux HT de 5 301 000 € pour le projet global (projet incluant la toiture bacs acier en remplacement de la toiture-terrasse pour le CIS) soit 4 018 667 € pour le CIS et 1 282 333 € pour les services logistiques,
  - o inscription aux dossiers de consultation des entreprises de deux options se rapportant au CIS : salle de sports pour un coût estimé de 240 000 € HT, création de la voirie de retour d'intervention pour un coût estimé de 24 000 € HT.
- approuve la convention de financement avec l'ECLA qui réalisera les compléments de viabilisation de la parcelle qui s'avèreraient nécessaires notamment en matière de défense incendie, et autorise son Président à la signer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le 14 FEV. 2018  
Affiché le 14 FEV. 2018  
Publié au RAA du 1<sup>er</sup> trimestre 2018